Nations Unies E/2001/SR.46

Conseil économique et social

Provisoire

7 janvier 2002
Français
Original: anglais

Reprise de la session de fond de 2001

Compte rendu analytique provisoire de la 46e séance
Tenue au Siège, à New York, le jeudi 20 décembre 2001, à 15 heures

Président : M. Belinga-Eboutou . . . . . (Cameroun)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Élections, propositions de candidatures et confirmations de candidatures (*suite*)

Questions économiques et environnementales (*suite*)

b) Science et technologie au service du développement (*suite*)

g) Transport de marchandises dangereuses (*suite*)

j) Énergie et ressources naturelles au service du développement (*suite*)

k) Administration publique et développement (*suite*)

m) Coopération internationale en matière fiscale

Questions sociales et droits de l'homme (*suite*)

a) Promotion de la femme (*suite*)

b) Développement social

c) Prévention de la criminalité et justice pénale (*suite*)

Clôture de la session

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

01-70845 (F)

La séance est ouverte à 17 h 20.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. **Le Président** dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considère que le Conseil souhaite faire passer la date de sa session d'organisation pour 2002 du 12 février au 15 février.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Élections, propositions de candidatures et confirmations de candidatures (*suite*)

Instance permanente sur les questions autochtones (E/2001/L.2/Add.14-19)

3. **Le Président** invite le Conseil à élire huit membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones, un nouvel organe, pour un mandat de trois ans à partir du 1er janvier 2002. Conformément à la décision 2000/22 du Conseil, les membres élus serviront à titre personnel en tant qu'experts indépendants.

4. Étant donné que le nombre de candidats dans le Groupe des États africains, le Groupe des États d'Asie et le Groupe des États d'Europe orientale est égal ou inférieur au nombre des sièges vacants, il considère que le Conseil souhaite élire Njuma Ekundanayo (République démocratique du Congo), Yuji Iwasawa (Japon) et Yuri Boitchenko (Fédération de Russie) par acclamation.

5. *Il en est ainsi décidé.*

6. **Le Président** invite le Conseil à élire par scrutin secret deux membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et deux membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

7. *À l'invitation du Président, M. Plut (Autriche), M. Oubida (Burkina Faso), Mme Cadenbach (Allemagne) et M. Sabbagh (République arabe syrienne) jouent le rôle de scrutateurs.*

8. *Un vote est effectué au scrutin secret.*

Groupe des États d'Europe occidentale et autres États :

Nombre de bulletins :	54
Nombre de bulletins valides :	54
Abstentions :	1
Nombre de membres votants :	53
Majorité requise :	27
Nombre de votes obtenus :	
Wayne Lord (Canada) :	49
Ida Nicolaisen (Danemark) :	36
María Noguerol Álvarez (Espagne) :	20

9. *Ayant obtenu la majorité requise, M. Wayne Lord (Canada) et Mme Ida Nicolaisen (Danemark) sont élus membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones.*

Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes :

Nombre de bulletins :	54
Nombre de bulletins valides :	54
Nombre de membres votants :	54
Majorité requise :	28
Nombre de votes obtenus :	
Otilia Lux García de Cotí (Guatemala) :	39
Marcos Matías Alonso (Mexique) :	30
Ronald Karwofodi (Suriname) :	19
María Fernanda Espinosa (Équateur) :	16

10. *Ayant obtenu la majorité requise, Mme Otilia Lux García de Cotí (Guatemala) et M. Marcos Matías Alonso (Mexique) sont élus membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones.*

11. **Le Président** dit que, en ce qui concerne les postes restant à pourvoir, il considère que le Conseil décide de remettre à une date ultérieure l'élection d'un membre pour le Groupe des États asiatiques.

12. *Il en est ainsi décidé.*

13. **Le Président** dit que les experts suivants des questions autochtones dont les candidatures ont été proposées seront nommés à l'Instance permanente : M. Antonio Jacanamijoy (Colombie), M. Ayitegau Kouevi (Togo), M. Willie Littlechild (Canada), M. Ole Henrik Magga (Norvège), Mme Zinaida Strogalschikova (Fédération de Russie), M. Parshuram Tamang (Népal), Mme Mililani Trask (États-Unis d'Amérique) et M. Fortunato Turpo Choquehuanca (Pérou).

14. **M. Rahmtalla** (Soudan) dit qu'il faut qu'il y ait démocratie et égalité au sein du Conseil. Les noms des huit membres nommés par le Président auraient dû être annoncés à l'avance, étant donné que les États membres auraient peut-être souhaité prendre cette information en compte en choisissant les candidats ou

en votant. Il souhaite qu'une telle procédure soit suivie à l'avenir.

15. **Mme Loemban Tobing-Klein** (Suriname) appuie les commentaires du précédent intervenant et exprime l'espoir que la représentation géographique sera équitable à l'avenir au sein de l'Instance permanente et qu'en particulier la région des Caraïbes sera équitablement représentée.

16. **Le Président** consent que des améliorations devraient être apportées.

Commission des stupéfiants

17. **Le Président** dit que l'Afrique du Sud a été soutenue par le Groupe des États africains pour occuper le poste vacant pour ce groupe. Il considère que le Conseil souhaite élire l'Afrique du Sud par acclamation pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 2002.

18. *Il en est ainsi décidé.*

Commission de la science et de la technologie au service du développement

19. **Le Président** dit que les Philippines ont été soutenues par le Groupe des États asiatiques pour occuper l'un des postes vacants pour le Groupe. Il considère que le Conseil entend élire les Philippines par acclamation pour un mandat commençant ce jour et se terminant le 31 décembre 2004.

20. *Il en est ainsi décidé.*

21. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil convient de remettre à une date ultérieure l'élection d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

22. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

23. **Le Président** dit que l'Australie et le Royaume-Uni ont été soutenus par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour occuper les deux postes vacants de ce groupe. Il considère que le Conseil souhaite élire l'Australie et le Royaume-Uni par acclamation pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2002.

24. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unis pour l'enfance

25. **Le Président** dit que le Conseil a été informé que la Bolivie abandonnera son siège au Conseil, à partir du 1er janvier 2002, et que Trinité-et-Tobago est candidat au poste vacant. Il considère que le Conseil entend élire Trinité-et-Tobago au Conseil à partir de janvier 2002, pour terminer le mandat de la Bolivie qui expire le 3l décembre 2002.

26. *Il en est ainsi décidé.*

Questions économiques et environnementales (*suite*)

b) Science et technologie au service du développement (*suite*) (E/2001/31 et Corr.1)

27. **Mme Kelley** (Secrétaire du Conseil) donne lecture de la décision orale à adopter lorsque le Conseil décidera de reprendre la question en mai à une date à déterminer.

28. **Le Président** dit qu'il considère que le Conseil souhaite adopter la décision orale annoncée par la Secrétaire.

29. *Il en est ainsi décidé.*

g) Transport de marchandises dangereuses (*suite*) (E/2001/L.52)

Projet de résolution E/2001/L.52

30. **Le Président** dit que le projet de résolution E/2001/L.52 sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques a été présenté lors des consultations informelles, et note que certaines modifications de pure forme doivent être apportées à la version française du texte.

31. *Le projet de résolution E/2001/L.52 est adopté.*

j) Énergie et ressources naturelles au service du développement (*suite*) (E/2000/32-E/C.14/2000/11)

32. **Mme Kelley** (Secrétaire du Conseil) dit que la décision orale à adopter se lit comme suit : « Le Conseil décide de remettre à sa session de mai 2002 l'examen du projet de décision figurant au chapitre I, section B du rapport du Comité de l'énergie et des

ressources naturelles au service du développement à sa deuxième session (E/2000/32-E/C.14/2000/11), intitulé « Rapport du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement à sa deuxième session et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité ».

33. **Le Président** dit qu'il considère que le Comité souhaite adopter la décision orale dont la lecture a été donnée par la Secrétaire.

34. *Il en est ainsi décidé.*

35. **M. Rahmtalla** (Soudan) demande s'il est juste de penser que le rapport ne sera pas soumis à la Commission du développement durable en 2002.

36. **Mme Kelley** (Secrétaire du Comité) dit que, selon la décision du Conseil adoptée en juillet, le rapport devrait être présenté à la Commission en 2002; cette décision n'a pas été modifiée.

k) Administration publique et développement (*suite*) (E/2001/L.46/Rev.2)

Projet de résolution E/2001/L.46/Rev.2

37. **M. Mirafzal** (République islamique d'Iran), introduisant le projet de résolution E/2001/L.46/Rev.2 sur la restructuration et la revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et des finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, dit que le terme « politique » au paragraphe 4 de l'annexe devrait être supprimé.

38. **Mme Kelley** (Secrétaire du Conseil) dit que la République tchèque, le Mexique, l'Ukraine avaient rejoint la liste des promoteurs du projet de résolution. Elle note que les termes « pour le développement » ont été supprimés dans le paragraphe 3 du projet de résolution et le paragraphe 1 de l'annexe et qu'il a été demandé au Secrétariat de s'assurer que toutes les versions dans d'autres langues correspondent au texte anglais.

39. *Le projet de résolution E/2001/L.46/Rev.2, tel que modifié oralement, est adopté.*

m) Coopération internationale en matière fiscale

40. **Le Président** rappelle que la dixième réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale s'est tenue le 10 septembre 2001. Étant donné que pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'examiner ce point, il propose que l'examen du rapport de la réunion soit reporté à la session de fond de 2002.

41. *Il en est ainsi décidé.*

Questions sociales et droits de l'homme (*suite*)

a) Promotion de la femme (*suite*) (E/2001/L.51)

Projet de décision E/2001/L.51

42. **Mme Šimonović** (Croatie), présentant le projet de décision E/2001/L.51 sur le plan à moyen terme intéressant l'ensemble du système proposé pour la promotion de la femme, 2002-2005, dit que le Sénégal s'est ajouté à la liste des promoteurs du projet de décision, qui sont tous représentés dans le Bureau de la Commission de la condition de la femme. Elle attire l'attention sur certaines modifications de pure forme et espère que le projet de décision sera adopté par consensus.

43. **Le Président** dit que le projet de décision n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

44. *Le projet de décision E/2001/L.51, tel que révisé oralement, est adopté.*

b) Développement social (E/2001/71/Add.1)

45. **Le Président** propose que le Conseil prenne note du rapport de la Commission du développement social jouant le rôle de comité préparatoire pour la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement lors de la reprise de sa première session (E/2001/71/Add.1).

46. *Il en est ainsi décidé.*

c) Prévention de la criminalité et justice pénale (*suite*) (E/2001/30/Rev.1-E/CN.15/2001/13/Rev.1)

47. **Le Président** dit que la version révisée du rapport sur la dixième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, document E/2001/30/Rev.1, contient deux nouvelles résolutions que la Commission a examinées lors de la reprise de la session tenue en septembre et recommande à l'approbation du Conseil.

48. Il considère que le Comité souhaite approuver le projet de décision I, intitulée « Termes de référence de la négociation de l'instrument juridique international

contre la corruption », qui a été adopté sans vote par la Commission et le recommander à l'Assemblée générale aux fins d'adoption.

49. *Il en est ainsi décidé.*

50. **Le Président** dit qu'il considère que le Comité souhaite approuver le projet de résolution II, intitulé, « Plans d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXIe siècle », et de le recommander à l'Assemblée générale pour adoption.

51. *Il en est ainsi décidé.*

Clôture de la session

52. **Le Président** félicite les membres du Conseil pour le travail accompli durant la session et déclare la clôture de la session.

La séance est levée à 18 h 20.